

LA CROIX



Édition 2018-2019



Jean-Christophe Ploquin Rédacteur en chef à La Croix

Frédéric Tiberghien
Président de Finansol
Photo David Arous



éditorial

Succès et vigilance

La finance solidaire continue de convaincre. En 2017, 366 000 nouvelles souscriptions ont été enregistrées, une hausse de 87 % par rapport à l'année précédente. Le montant de la collecte a augmenté de 1,8 milliard d'euros, un chiffre jamais atteint jusqu'alors. En cumul, la barre symbolique des 10 milliards d'euros a été franchie début 2017.

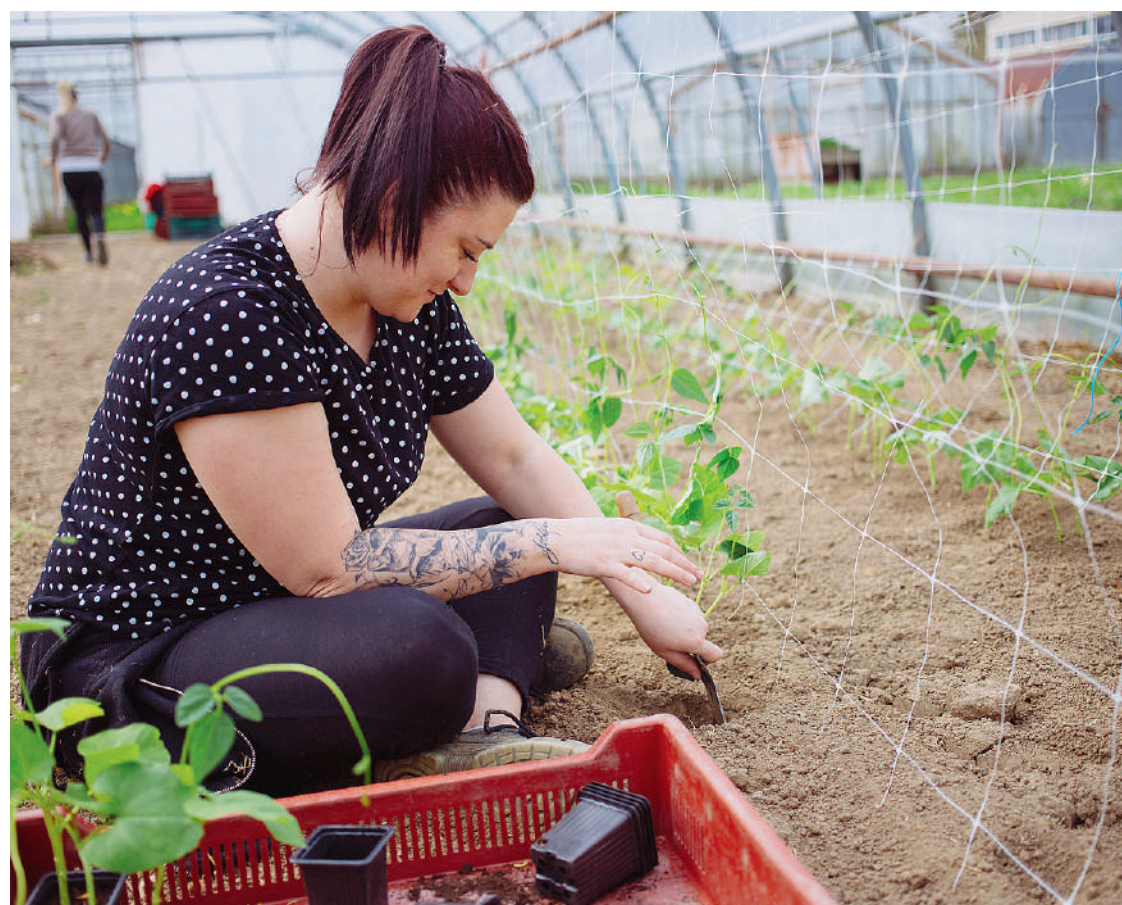
Les motivations des épargnants solidaires sont solides : souci de transparence sur l'emploi des fonds, volonté de donner un sens à l'épargne, soutien à des projets concrets et contribuant à l'inclusion sociale. L'information circule par de multiples canaux, avec un rôle croissant des médias et du financement participatif. Les épargnants mettent alors en cohérence leurs comportements en changeant de fournisseur, en souscrivant d'autres produits. Parfois, c'est toute leur vision de l'économie qui se transforme.

Bien souvent, la finance solidaire sert d'amorce à des projets sans rentabilité économique immédiate mais à forte utilité sociale. Les trois reportages publiés dans ce cahier spécial associant Finansol et *La Croix* montrent notamment toute sa pertinence dans la lutte contre les discriminations homme-femme. Ils soulignent l'ingéniosité nécessaire pour lancer un projet et le rôle d'accélérateur que peut jouer un financement pertinent. L'entrepreneuriat féminin est un sujet crucial en Europe et dans le monde.

Cette dynamique doit être soigneusement entretenue par les pouvoirs publics. En 2018, l'évolution de la fiscalité concernant les PME fait peser un risque sur la collecte en direct par les entreprises. Il faudra être vigilant.

La finance solidaire, un levier pour les femmes

La croissance de la finance solidaire a été très rapide en 2017. Pour la première fois, l'encours total a dépassé les 10 milliards d'euros.



Flours de Cocagne est un chantier d'insertion spécialisé. Mathieu Menard pour La Croix

En partenariat avec
franceinfo:

Bonne nouvelle : la finance solidaire gagne du terrain. En 2017, 1,8 milliard d'euros supplémentaires ont été déposés sur des placements solidaires, selon le 16^e baromètre de la finance solidaire, publié par *La Croix* et l'association Finansol, ce qui porte l'encours total à 11,5 milliards d'euros. Soit une augmentation de 18,3 % sur l'année.

« 2017 fut l'année d'un alignement favorable des planètes dont a directement profité la finance solidaire, commente Frédéric Fourrier, responsable de l'observatoire de Finansol. Il y a dix ans, l'encours total n'excédait pas 1,7 milliard, soit moins que ce que l'accroissement annuel d'épargne a apporté. »

L'épargne salariale solidaire demeure, de loin, le premier canal de la finance solidaire, avec un encours de 7,38 milliards d'euros, soit une hausse de près de 20 % par rapport à l'année précédente.

« Il y a dix ans, l'encours total n'excédait pas 1,7 milliard, soit moins que ce que l'accroissement annuel d'épargne a apporté. »

La croissance du deuxième canal est tout aussi élevée : l'encours de l'épargne bancaire atteint les 3,62 milliards d'euros, soit une augmentation de 18,7 %. Frédéric Fourrier note les « efforts commerciaux très volontaristes » mobilisant des réseaux bancaires historiquement liés à la finance solidaire ou de « nouveaux venus ». Un motif d'espoir puisqu'il voit dans l'épargne bancaire un « gisement » à explorer, rappelant que « l'assurance-vie représente près de 40 % du patrimoine bancaire des Français »...

Suite page 2. ●●●

La finance solidaire, un levier pour les femmes

« 2017 fut l'année d'un alignement favorable des planètes dont a directement profité la finance solidaire. »

●●● Enfin, les entreprises solidaires (le troisième canal), c'est-à-dire celles qui œuvrent au service de l'intérêt général, disposent d'un encours de 548 millions d'euros, en hausse de 9,2 % en 2017.

Si ces sommes permettent de financer des associations de solidarité internationale, des logements pour personnes en difficulté ou des dispositifs de retour à l'emploi pour ceux qui en sont privés, elles permettent aussi, c'est moins connu, de lutter contre les discriminations entre hommes et femmes. C'est le thème qu'ont choisi de mettre en avant cette année Finansol et *La Croix*, à travers trois reportages à découvrir dans les pages suivantes. Mais les exemples de projets de ce type sont nombreux.

Les entreprises solidaires, c'est-à-dire celles qui œuvrent au service de l'intérêt général, disposent d'un encours de 548 millions d'euros, en hausse de 9,2 % en 2017.

Au Rwanda par exemple, la coopérative Abakundakawa, qui exploite des plantations de café dans une zone défavorisée à une heure de route au nord de Kigali, reçoit le soutien de la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement), une entreprise créée par le CCFD-Terre solidaire pour financer des projets de développement dans les pays du Sud. Labellisée commerce équitable et biologique, cette coopérative de 1962 membres dont 770 femmes a choisi de traiter séparément le café que celles-ci apportent : c'est le projet Women Coffee, lancé par l'un de ses acheteurs. Chaque femme perçoit 4 centimes par kilo de café apporté à la coopérative : un gain appréciable dans une région marquée par la grande pauvreté et où les frais de scolarité sont élevés.

« Ce projet valorise les femmes qui se retrouvent souvent responsables du foyer, dans ce pays où la réconciliation nationale passe par des initiatives de terrain », ex-

plique Quentin Lecuyer, de la SIDI. Cette entreprise intervient en pré-finançant et sécurisant la vente du café. Cela évite que le paiement n'arrive que tard dans l'année, ce qui soumettrait les cultivateurs à la tentation de la contrebande.

De son côté, Anna Balez a toujours cultivé sa sensibilité aux modèles proposés par l'économie circulaire. Son expérience de la maternité la fait s'interroger sur le secteur textile, qu'elle juge « opaque », et s'interroge : « Aujourd'hui, on loue des films, des voitures... Pourquoi pas des vêtements ? »

Elle fonde Tale Me, un dressing à louer pour les femmes enceintes et qui allaitent, et les enfants âgés de 0 à 6 ans : deux âges de la vie au cours desquels les vêtements sont peu portés. Le budget initial a été levé grâce à une plateforme de crowdfunding, LITA.co, tournée vers les entreprises solidaires.

Aujourd'hui, Tale Me emploie une vingtaine de personnes. Sa fondatrice compte se tourner vers les mastodontes du secteur textile, qu'elle déplore d'être resté si polluant. Elle s'apprête à proposer à H&M un logiciel permettant d'envisager la location de vêtements, que l'enseigne, jusqu'à présent, ne fait que vendre...

C'est aussi cette plateforme qu'a choisie Anne-Gaëlle Rognault pour lever des fonds. Maman d'un enfant autiste, elle a puisé dans la colère de le voir mis à l'écart du système classique l'envie de concevoir des outils d'aide à l'éducation. Fondée en 2011, sa start-up, Learn Enjoy, a conçu des fiches de travail adaptées pour l'apprentissage des enfants scolarisés en maternelle et au CP (pour le moment) : ces fiches sont à utiliser sur tablette numérique, avec un accompagnant, et calibrées pour des séances de quinze à trente minutes.

« Notre activité est au carrefour de l'éducation, de la santé et de l'intelligence artificielle », explique Anne-Flore Lalo, affectée à la gestion de projet. « Si nous avons pour clients des particuliers, notre développement repose sur des interventions auprès des associations et des écoles. » Learn Enjoy a conçu, avec l'éducation nationale, un livret de compétences : une manière de certifier cette méthode fondée sur les nouvelles technologies mises au service de l'apprentissage des plus fragiles.

Romain Subtil

La finance solidaire en 2017



366 000 nouvelles souscriptions d'un placement solidaire...

... épargnants via leur entreprise...

... épargnants via leur banque ou mutuelle d'assurance...

... épargnants via une entreprise solidaire...

... ont déposé **1,8 milliard d'euros** sur des placements solidaires, pour un encours total de **11,5 milliards d'euros** au 31 décembre 2017 (+ 18,3 % sur un an)



... permettant de verser **4,6 millions d'euros** de dons à des associations

... générant **352,1 millions d'euros** de financement solidaire pour soutenir des projets à vocation sociale et/ou environnementale



45 000 emplois créés ou consolidés



3 700 personnes relogées



36 000 foyers approvisionnés en électricité renouvelable



Plus de **80** acteurs du développement économique soutenus dans les PED*

* Pays en développement (microfinance, coopératives agricoles, entreprises sociales...)

Epargner via son entreprise

Grâce en partie à la générosité d'épargnants solidaires français, l'association libanaise FTL travaille avec 29 coopératives et aide les femmes à s'émanciper.

« Nous sommes devenues indépendantes financièrement »

paroles

« Nous éloigner de ce qui n'était pas intuitif »

Jean-Pierre, 51 ans, Antony (Hauts-de-Seine) Souscripteur du fonds commun de placement d'entreprise « Impact ISR Rendement solidaire » de Natixis Interépargne

« Au départ, je me suis intéressé à la finance avec l'envie de souscrire des placements qui rapportent, de participer à des projets d'ampleur, comme Eurotunnel. Et puis j'en ai découvert l'opacité. Le véritable déclencheur a été la découverte du documentaire *Moi, la finance et le développement durable*, de Jocelyne Lemaire Darnaud. Avec mon épouse, nous avons alors voulu nous éloigner de ce qui n'était pas intuitif – la complexité, le manque de transparence des transactions – et nous nous sommes rapprochés de la finance solidaire. Parallèlement, je suis devenu représentant du personnel et me suis intéressé aux fonds que l'on nous proposait dans le cadre du plan d'épargne entreprise. J'ai pu découvrir des structures dans lesquelles est investie l'épargne salariale solidaire de fonds de Natixis Interépargne, ce qui a rendu concrets les investissements. Et je ne me suis pas arrêté là : je suis devenu client du Crédit coopératif et de la Nef, je détiens des livrets participatifs et suis actionnaire d'entreprises solidaires. »

chevalier, représentant de la SIDI au conseil d'administration de Fair Trade and Tourism Lebanon (FTTL), la société qui permet de développer les activités commerciales de FTL. « La coopérative fait partie de ma vie, considère fièrement Wafaa Jamal. Je pense qu'on a réalisé notre but car nous sommes indépendantes financièrement. »

Virginie Le Borgne

Mheidthe (Liban)
Correspondance spéciale

Regroupée autour de bassines remplies d'épluchures d'oranges amères, une dizaine de femmes s'affairent en cette matinée de printemps. Autour d'elles, des centaines de cartons et bocaux de fruits empilés attendent d'être livrés.

Tous les jours depuis 1998, elles sont ainsi plus de vingt femmes druzes à se rendre dans la coopérative Nejmet El-Sobeh (« L'étoile du matin », située dans le village libanais de Mheidthe, dans la plaine de la Bekaa. Là, elles produisent confitures, fruits au sirop et blé grillé destinés à être vendus au Liban et à l'étranger. À la tête de la coopérative, cheikha Rabah Jamal observe d'un œil bienveillant le travail de ses consœurs. « Cette année, nous devons produire sept tonnes de confiture d'oranges amères, soit trois fois plus que l'année dernière », se réjouit cette femme de 49 ans.

À l'origine de la création de la coopérative s'est trouvée une poignée de femmes soucieuses de devenir indépendante financièrement. « Certaines d'entre nous ont commencé à se réunir il y a une vingtaine d'années pour préparer les produits de la mouneh (produits traditionnels conservés toute l'année, NDLR). Mais nous vendions très peu, et nos maris nous demandaient pourquoi on se donnait tant de mal pour gagner seule-



La communauté de Nejmet El-Sobeh dans la Bekaa. Fair Trade Lebanon

ment 50 dollars par an ! », explique Wafaa Jamal, 55 ans.

Puis, en 2005, Philippe Adaime, cofondateur et administrateur de l'association Fair Trade Lebanon (FTL), a commencé à s'intéresser au travail de la coopérative. Grâce au financement qu'il apporte, les membres de la coopérative se forment et s'équipent, ce

qui leur permet d'augmenter leur production et de vendre à l'étranger. « Désormais, les femmes de Nejmet Al-Sobeh gagnent en moyenne 700 dollars par mois », se réjouit Wafaa Jamal.

Issue de la Société Saint-Vincent-de-Paul, Fair Trade Lebanon a été créée en 2006. « Nous avons observé une très grande misère,

lors d'une visite dans le sud du Liban en 2004, se souvient Philippe Adaime, et nous nous sommes posé la question : comment fournir une aide durable à ces personnes ? » C'est ainsi qu'est née l'idée de développer une filière de commerce équitable. « Parler des intérêts économiques communs permet de bâtir des ponts », poursuit Philippe Adaime.

Désormais, FTL travaille avec 29 coopératives bâties sur le modèle de celle de cheikha Rabah Jamal et vend 128 produits dans une douzaine de pays. Un succès rendu possible par un premier prêt de 200 000 € alloué en 2008 par la SIDI, une entreprise solidaire créée par le CCFD-Terre solidaire pour financer des projets de développement dans les pays du Sud.

« Ce prêt s'inscrivait dans la priorité accordée au financement du monde rural, souvent délaissé », étaye Bernard de Bois-

repères

Souscrire via son entreprise mode d'emploi

Les salariés ont la possibilité d'épargner solidaire via leur entreprise dans le cadre de leur plan d'épargne entreprise ou interentreprises (PEE ou PEI) et/ou de leur plan d'épargne pour la retraite collectif/intereprises (Perco ou Percoi).

Ils peuvent placer tout ou partie de leur épargne salariale (intéressement, abondement, participation...) sur un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) solidaire.

L'épargne salariale bénéficiaire d'un cadre fiscal avantageux pour les employeurs et les salariés. Pour ces derniers, les sommes investies et les intérêts générés sont exonérés d'impôt sur le revenu (dans les limites fixées par la loi).

Les établissements financiers distribuant des FCPE solidaires labellisés Finansol sont : AG2R La Mondiale, Amundi Group, BNP Paribas ERE, Ecofi Investissements, Humanis Gestion d'actifs, La Banque Postale AM, Natixis Interépargne et OFI Asset Management.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.finansol.org ou adressez-vous à votre entreprise.

Epargner via sa banque ou sa mutuelle d'assurance

« La confection de bouquets permet de s'émerveiller de ses propres capacités. C'est essentiel pour la confiance en soi, et donc pour retrouver un emploi. »

Fleurs de Cocagne aide à cultiver la confiance en soi

— Par la production horticole, le chantier d'insertion du Réseau Cocagne accompagne des femmes sur le chemin du retour à l'emploi.

Avrainville (Essonne)
De notre envoyé spécial

Assises par terre, Maud et Cécile enlèvent méticuleusement les mauvaises herbes d'une rangée d'épinards. En ce début de printemps, la chaleur est encore supportable à Avrainville (Essonne), petite commune d'un millier d'habitants située à 35 kilomètres environ au sud de Paris.

C'est là, dans une ancienne exploitation horticole vaincue par la concurrence que s'est installé le chantier d'insertion Fleurs de Cocagne, en février 2014. Épinards, mais aussi haricots verts, tomates, brocolis ou carottes... une dizaine de légumes est cultivée sur place pour assurer une activité tout au long de l'année. Mais le jardin est en réalité davantage tourné vers la production de fleurs biologiques, et particulièrement de roses.

Une « diva hypocondriaque », sourit François Bataillard, directeur du site et ancien chef d'entreprise, encore étonné des soins requis par la culture de la « star des fleurs ». Fleurs de Cocagne est un



Fleurs de Cocagne, chantier d'insertion, est le seul site en Europe à produire des roses biologiques. Reportage photo Mathieu Ménard pour La Croix

des derniers sites du Réseau Cocagne, fondé en 1991 par Jean-Guy Henckel, qui compte 130 jardins d'insertion en France. Comme

dans chacun des jardins du réseau, le travail de la terre est d'abord un moyen de servir l'ambition première de l'association : accompa-

gner des personnes éloignées de l'emploi dans leur projet de réinsertion – et ici, particulièrement des femmes qui représentent près des trois quarts des 19 salariés.

« La confection de bouquets permet de s'émerveiller de ses propres capacités », s'enthousiasme Carole, un des cinq membres de l'équipe encadrante. « C'est essentiel pour la confiance en soi, et donc pour retrouver un emploi ».

Chaque salarié signe un premier contrat de quatre mois, qui peut être renouvelé jusqu'à une durée maximale de deux ans. Une période nécessaire pour mûrir un projet professionnel.

Ainsi, Linda parachève sa reconversion vers le métier de préparatrice de commandes et doit passer en juin le certificat d'aptitude à la

conduite en sécurité (Caces), un permis l'autorisant à conduire plusieurs types d'engin de chantier.

« Le chantier est un lieu idéal pour se remettre en selle, s'habituer à un rythme de travail, aux relations entre collègues et réfléchir à son avenir professionnel », explique Élodie, chargée de l'accompagnement socioprofessionnel des salariés.

Fleurs de Cocagne travaille en étroite collaboration avec Pôle emploi et la Direction départementale du travail, qui finance en grande partie le salaire des personnes embauchées.

Mais le jardin a aussi recours à la finance solidaire, grâce notamment à un solide partenariat avec le Crédit Coopératif, qui soutient le Réseau Cocagne depuis sa ●●●

franceinfo
deux points
ouvrez l'info

franceinfo:
radio . web . tv canal 27



3,62
milliards d'euros

C'est la totalité des sommes déposées en 2017 sur les produits d'épargne solidaire proposés par les banques et les assurances. Un chiffre en progression de 18,7 % sur an, après déjà une croissance de 8,5 % en 2016. Même s'ils ne les proposent pas spontanément, tous les grands réseaux bancaires distribuent des produits solidaires (voir liste ci-dessous).

Épargner via sa banque ou sa mutuelle d'assurance

●●● création. Les livrets et la carte Agir ont ainsi, depuis 2009, permis de verser environ 500 000 € de dons aux différents jardins du réseau.

Pour boucler son budget de fonctionnement, François Bataillard prospecte également en direction des fondations privées et participe à divers concours, comme celui de la Fabrique Aviva. Une variété de solutions qui se retrouve également parmi les clients de Fleurs de Cocagne: les légumes sont écoulés auprès de 150 foyers qui achètent chaque semaine un panier bio, mais aussi auprès de partenaires institutionnels comme la Ville de Paris, le Secours catholique ou la Fondation BNP Paribas.

Quant à la vente des fleurs, elle est exonérée de TVA et elle s'effectue auprès de particuliers et de revendeurs spécialisés, comme l'enseigne Botanic. Et comme pour les financements, la palette a vocation à s'élargir. « C'est encourageant, souffle Carole. Le nombre de fleuristes intéressés par la vente de fleurs "éco-labellisées" augmente. »

Romain Subtil

paroles

« Un engagement militant »

Guillaume, 53 ans, Paris
Souscripteur du livret Agir
du Crédit coopératif

« Il s'agit pour moi d'un engagement militant : je veux que mes intérêts servent des activités auxquelles je crois. C'est le cas avec Réseau Cocagne, car cette association fait le lien entre différentes thématiques qui m'animent : l'écologie, l'agriculture biologique et le social. L'idée de contribuer à remettre des gens en difficulté au contact de la terre et, par là même, à reprendre confiance en eux est importante à mes yeux. En plus, la procédure de don est simple, transparente. Je reçois de l'information tous les ans sur le projet et je n'ai pas besoin de m'en préoccuper puisque tout est automatique. »

Les produits de partage

Établissements	Produits
Banque Française Mutualiste	FCP Avenir Partage ISR et Service d'épargne solidaire (livret éligible : Livret BFM Avenir)
Carac	Assurance-vie Entraid'Épargne Carac
CIC	Livret d'Épargne pour les Autres et FCP CM-CIC France Emploi
Crédit Agricole	Solidarité - CA Contre la Faim, Solidarité - CA Habitat et Humanisme et Solidarité - Initiatis Santé
Crédit Coopératif	Livret Agir, Livret Jeune Agir, LDDS de partage, Livret A comme Agir , Livret Solidaire Associations, Compte à terme Agir, FCP Epargne Solidaire, FCP Agir avec la Fondation Abbé Pierre, Crédit Coopératif Agir UNICEF, Faim et Développement Agir CCFD et FCP Faim et Développement (Equilibre, Solidarité, Trésorerie)
Crédit Mutuel	Livret d'Épargne pour les Autres du Groupe Adhérents à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (Fédérations de Strasbourg, Lyon, Paris, Annecy, Toulouse, Caen, Marseille, Nantes, Orléans, Valence et Angers) et FCP CM-CIC France Emploi Livret Solidaire du Crédit Mutuel Arkéa (Fédérations de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest)
La Banque Postale	Service Intérêts Solidaires (livrets éligibles : Livret A, LDDS, Livret d'Épargne Populaire) SICAV Libertés et Solidarité
LCL	Solidarité - Habitat et Humanisme et Solidarité - CCFD-Terre Solidaire
MACIF	Livret Solidaire Macif
MAIF	Livret Epargne autrement, Livret A autrement et LDDS autrement
Meeschaert	FCP Ethique et Partage - CCFD
Société Générale	Service d'épargne solidaire (livrets éligibles : Livret A, LDDS, Livret Jeune, Compte sur Livret, Livret Epargne Plus Société Générale et Livret BFM Avenir) SG Solidarité CCFD-Terre Solidaire, SG Solidarité Fondation pour la Recherche Médicale, SG Solidarité Habitat et Humanisme et SG Solidarité Les Restaurants du Cœur (fonds souscriptibles via tous les contrats d'assurance-vie)

En souscrivant un **placement de partage** (livret, OPC, assurance-vie, compte à terme), vous donnerez au moins 25 % de votre rémunération (intérêts, dividendes) à une association de votre choix.

Pour l'association bénéficiaire :

L'association recevra plus d'argent car les intérêts cédés bénéficieront d'un prélèvement réduit à 22,2 % au lieu de 30 %, dans le cadre de l'application du prélèvement forfaitaire unique (PFU).

Dans le cadre des livrets réglementés, la totalité des intérêts cédés seront versés à l'association, ces placements étant défiscalisés (produits en rouge dans le tableau).

Pour l'épargnant :

L'épargnant bénéficiera de la fiscalité avantageuse du don car 66 % ou 75 % (en fonction du type d'association) de la somme donnée à l'association (après application du PFL) sera déductible de son impôt sur le revenu.

Dans le cadre du régime fiscal des revenus mobiliers, l'épargnant verra ses revenus de placements non cédés (hors livrets réglementés) soumis au prélèvement forfaitaire unique à 30 %.

Les produits d'investissement solidaire

Établissements	Produits
Amundi	FCP Finance et Solidarité
Banques Populaires	Livret CODEVair (Fédérations : Aquitaine Centre Atlantique, Grand Ouest et Occitane) et FCP Mirova Emploi France
BNP Paribas	FCP BNP Paribas Obli Responsable et FCP BNP Paribas Social Business France
Caisse d'Épargne	FCP Insertion Emplois Dynamique et FCP Mirova Emploi France
Crédit Agricole	Contrat solidaire (assurance-vie), FCP Solidarité, FCP CPR Patrimoine Solidaire et FCP Amundi Protect Solidaire
Crédit Coopératif	Livret Coopération pour ma région, Livret Agir Fondations, Livret Oikocredit, SICAV Choix Solidaire, FCP Con fiance Solidaire et FCP Ecofi Agir Développement Durable
Crédit Municipal de Nîmes	Livret d'Épargne Griffon Solidaire et Compte à terme Griffon Solidaire
Crédit Municipal de Paris	Livret Solidarité et Compte à terme Solidarité
Ecofi Investissements	Schneider Energie SICAV Solidaire et FCP Ecofi Contrat Solidaire
La Banque Postale	FCP LBPAM ISR Actions Solidaire
La Nef	Livret Nef, Compte à terme Nef et Compte à terme Prêt de chez moi
LCL	SICAV Danone.Communities
Macif	FCP Macif Croissance Durable et Solidaire
Mandarine Gestion	FCPR Mandarine Capital Solidaire
Sigma Gestion	FIA Holding Immobilier Solidarité*

*voir fiscalité page 7

En souscrivant un **placement d'investissement solidaire** (FCP, SICAV, livret, assurance-vie, etc.), tout ou partie de l'argent placé sera investi dans des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale. Vous conserverez votre rémunération potentielle.

Dans le cadre du régime fiscal des revenus mobiliers, l'épargnant verra ses revenus de placements soumis au prélèvement forfaitaire unique à 30 %.



Pour en savoir plus sur ces placements, leur fiscalité et les projets solidaires qu'ils financent, rendez-vous sur www.finansol.org

Epargner en direct via une entreprise solidaire

« Je voulais redonner à ces femmes une forme de libre-arbitre en leur permettant de choisir les modèles qui leur plaisent, chose dont j'avais été privée. »

Le succès de Garance, marque de lingerie post-opératoire

— Cécile Pasquinelli Vu-Hong a eu recours à l'épargne solidaire pour créer Garance, une marque de lingerie qui s'adresse aux femmes ayant subi une ablation du sein.

Des bureaux à la décoration épurée d'un côté, un salon d'essayage spacieux de l'autre. La boutique de lingerie parisienne Garance ressemble à n'importe quel autre magasin de sous-vêtements. Il faut y entrer et se rapprocher des rangées de cintres, qui exposent maillots de bain et soutiens-gorge pour remarquer sa particularité.

Derrière les volants et les dentelles féminines, tous les modèles contiennent des poches, ainsi qu'un maintien sans armatures ni baleines, fait observer Cécile Pasquinelli Vu-Hong, la propriétaire des lieux. Car Garance se revendique comme la « première marque française de lingerie à destination des femmes ayant subi une ablation du sein ». Le projet Garance est né d'une « découverte person-

Photo Garance



nelle». Celle de Cécile Pasquinelli Vu-Hong, atteinte d'un cancer du sein en 2010. « Après l'intervention chirurgicale, on vous donne une ordonnance pour acheter une prothèse mammaire externe, raconte-t-elle. Ce que l'on ne vous dit pas, c'est que cette prothèse n'entre pas dans la lingerie classique. » Les modèles adéquats, avec poche et sans armature, se vendaient alors uniquement en pharmacie. Quant aux maillots de bain au style très « orthopédique », ils lui déplaisaient particulièrement. « La mauvaise cerise sur le gâteau », se souvient-elle avoir pensé lorsqu'elle se rendit à la plage, le premier été après l'opération.

Cette idée la taraude au rythme des cycles de traitement. Elle commence par partager son expérience auprès d'autres femmes ayant subi une mastectomie. Puis viennent

« Les investisseurs solidaires de LITA.co étaient les seuls assez fous pour croire à un marché de niche comme celui de la lingerie post-cancer. »

les premières esquisses de maillots de bain, suivi des premiers prototypes. Les retours des pharmacies qui ont accepté de vendre ses modèles sont positifs.

Banco ! Cécile Pasquinelli Vu-Hong, qui souhaitait monter son entreprise depuis longtemps ●●●



Recevez gratuitement

LA CROIX

PENDANT 4 SEMAINES

LA CROIX, le quotidien d'information générale qui met chaque jour en lumière les innovations en économie sociale et solidaire.

Simple et rapide ! JE SOUSCRIS EN LIGNE



la-croix.com/4SG-FINANSOL

548
millions d'euros

C'est la somme totale investie en 2017 directement au capital des entreprises solidaires, un chiffre en hausse en 9,2 % par rapport à 2016. Si elle est la moins répandue, cette façon d'épargner solidaire est la plus engageante puisque la totalité de l'argent est perçue par l'entreprise ou l'association. Ces investissements peuvent se faire soit directement, soit via un intermédiaire : plateforme de financement participatif, club d'investisseurs (voir liste ci-dessous).

●●● sans avoir trouvé de projet « qui en vaille la chandelle », décide de se lancer en janvier 2012.

Pour assurer le financement de Garance, elle a d'abord profité des indemnités touchées lors du plan de départ volontaire de son ancienne entreprise. Elle a aussi remporté, dès la première année, le prix de l'entrepreneuse décerné par *Rose magazine*, assorti d'une cagnotte de 5 000 €.

Après avoir mûri son projet au sein d'Antropia, l'incubateur social de l'Essec, elle se tourne vers la plateforme d'investissement participatif LITA.co, pour effectuer une levée de fonds à hauteur de 270 000 €.

Un choix qui est apparu comme « une évidence » à la fondatrice de Garance : « Les investisseurs solidaires de LITA.co étaient les seuls assez fous pour croire à un marché de niche comme celui de la lingerie post-cancer », sourit celle qui a aussi reçu le soutien de deux clubs d'investisseurs solidaires CIGALES.

Le projet sociétal de la marque, allié à un modèle économique classique, a plu aux investisseurs. « Acheter Garance, c'est plus qu'acheter un simple soutien-gorge, affirme sa fondatrice. Je voulais redonner à ces femmes une forme de libre-arbitre en leur permettant de choisir les modèles qui leur plaisent, chose dont j'avais été privée. » La marque a la particularité d'avoir placé ses clientes au cœur de son processus de création, au point d'en faire « les égéries » de ses collections. Cé-

cile Pasquinelli Vu-Hong réfléchit désormais à une nouvelle levée de fonds possible pour viser plus grand, notamment à l'international. L'autre défi de taille serait d'élargir sa communauté de clientes aux femmes n'ayant pas subi de mastectomie. Or, depuis qu'elle a ouvert sa boutique en 2017, l'entrepreneuse voit régulièrement des femmes, attirées par la devanture, passer le pas de la porte. « Mais dès qu'on leur dit que ces modèles ont été conçus pour le post-cancer, elles prennent peur », constate-t-elle.

Garance vend déjà une partie de sa production dans plusieurs grandes enseignes de prêt-à-porter.

Détenue par 96 actionnaires ayant choisi d'investir parce qu'ils connaissaient quelqu'un ayant été touché par la maladie, Garance vend déjà une partie de sa production dans plusieurs grandes enseignes de prêt-à-porter. « Cela permet de rendre plus visible la problématique des femmes touchées par la maladie auprès de celles qui ne le sont pas », se réjouit Cécile Pasquinelli Vu-Hong.

Cécile Frangne

paroles

« Donner du sens à notre épargne »

Florent, 44 ans, Morsang-sur-Orge (Essonne)

Investisseur de Garance via la plateforme LITA.co

« Le film documentaire *Demain*, de Mélanie Laurent et Cyril Dion, a été un révélateur pour notre famille. Il ne suffit pas de voter tous les cinq ans pour le candidat le plus écologique et le plus solidaire ! On a alors changé de banque pour rejoindre le Crédit coopératif,

et de fournisseur d'électricité pour nous abonner à Enercoop. Nous vivons confortablement et souhaitons donner du sens à notre épargne. Par le passé, nous avons rencontré de nombreuses banques qui n'ont pas été capables de répondre à ce besoin de sens. Lita.co nous met en relation avec des projets concrets comme Garance. La démarche est simple et sécurisante puisque nous sont notamment communiquées une analyse financière et les modalités de sortie.

Le fait de soutenir Garance dont l'activité est tournée vers des femmes qui ont traversé des épreuves nous a semblé évident. Il s'agit d'une aventure solidaire, mais aussi d'une aventure entrepreneuriale. »

Souscrire directement au capital d'une entreprise solidaire

Établissements

- Actions non cotées des 3 Colones
- Actions non cotées d'Autonomie et Solidarité
- Micro-prêt solidaire Babyloan
- Compte d'épargne solidaire et actions non cotées de la Caisse Solidaire
- Actions non cotées de la foncière Caritas Habitat
- Actions non cotées de la foncière Chênelet
- Parts d'indivision de Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire (CIGALES)
- Parts d'indivision de Club Local d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent (CLEFE)
- Actions non cotées de Cocagne Investissement
- Compte courant solidaire de la Cofides Nord-Sud
- Actions non cotées d'Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)
- Actions non cotées d'Energie Partagée Investissement (EPI)
- Actions non cotées d'Epargne Solidaire pour l'Immobilier Social (ESIS)
- Actions non cotées du Fonds Afrique Développement (FADEV)
- Actions non cotées de la foncière Familles Solidaires
- Actions non cotées de Femu Qui
- Actions non cotées de Garrigue
- Actions non cotées de la foncière Habitat et Humanisme
- Actions non cotées d'Habitats Solidaires
- Actions non cotées d'Herrikoa
- Actions de INCO Investissement
- Actions non cotées d'Initiatives pour une économie Solidaire (IÉS)
- * Portefeuille électronique de LITA.co
- Actions non cotées de la Nef
- Actions non cotées de Lurzaindia
- Actions non cotées de Microfinance Solidaire
- Parts sociales et Depository receipts d'Oikocredit
- Actions non cotées de PhiTrust Partenaires
- Actions non cotées de Planetic
- Actions non cotées de Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI)
- Actions non cotées de France Active Investissement
- Parts B de capital de Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL-Prologues)
- Actions non cotées de SOLIFAP
- Actions non cotées de Société Pour une Epargne Activement Responsable (SPEAR)
- Actions non cotées de la foncière Terre de Liens
- Actions non cotées d'UrbanCoop

* si investissement en capital

- Sur l'impôt sur le revenu : si vous conservez votre titre au moins 5 ans en cas de rachat par un tiers ou 7 ans en cas de remboursement de l'entreprise solidaire, vous bénéficierez d'une réduction de votre impôt sur le revenu égale à 25 % du montant de la souscription (réduction plafonnée à 9 000 € pour une personne seule).

Pour en savoir plus sur ces placements, leur fiscalité et les projets solidaires qu'ils financent, rendez-vous sur www.finansol.org



repères

Finansol, promoteur de la finance solidaire

Finansol. Créée en 1995, l'association Finansol a pour mission de développer la solidarité dans l'épargne et la finance. Elle fédère plus de 70 entreprises, associations, établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité.

Le label. Finansol gère un label qui atteste le caractère solidaire d'un produit financier. Il repose principalement sur des critères de solidarité et de transparence. Les épargnants ont ainsi l'assurance que leur argent contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale. Ce label est attribué et contrôlé annuellement par un comité d'experts indépendants. À ce jour, 150 produits d'épargne sont labellisés Finansol.

La différence avec l'ISR. La finance solidaire ne doit pas être confondue avec l'investissement socialement responsable (ISR). L'ISR consiste à sélectionner les titres d'un fonds d'investissement (actions, obligations...) en fonction de leurs performances financières mais aussi de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. La finance solidaire repose sur un degré d'engagement plus fort puisque les activités financées sont choisies en fonction de leur utilité effective en matière de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable, et qu'elles ne sont pas cotées en Bourse.

« La place des femmes reste à trouver dans les instances dirigeantes comme les comités exécutifs. Au sein du monde mutualiste, par exemple, les codes restent très masculins. »

« Servir d'aiguillon aux acteurs de l'économie classique »

Anne Pfersdorff

Présidente du Centre des jeunes, des dirigeants et des acteurs de l'économie sociale (CJDES)

— Anne Pfersdorff préside le CJDES, association fondée en 1985 qui permet aux personnes impliquées dans l'économie sociale et solidaire (ESS) d'agir collectivement pour faire perdurer les valeurs de l'ESS et inciter au progrès permanent des entreprises de ce secteur.

— Elle estime que l'ESS a engagé des démarches intéressantes pour faire progresser l'égalité femme-homme mais pourrait aller plus loin.

Même s'ils restent modestes, les chiffres du baromètre de la finance solidaire attestent cette année encore d'une solide augmentation. Cette finance peut-elle, à terme, contester la finance classique ?

Anne Pfersdorff : La croissance de l'épargne solidaire est incroyable, grâce notamment à l'épargne salariale solidaire. Cette notion de « solidarité » parle à tous les citoyens, quels que soient leurs parcours de vie ou leurs convictions religieuses ou personnelles. Ainsi, depuis que les entreprises sont obligées de proposer au moins un fonds solidaire dans leur offre d'épargne salariale, les salariés en profitent. Dans un système d'extrême financiarisation, il faut



Photo Nathanaël Mergui

donc démultiplier ces véhicules d'épargne solidaire. Et rester vigilants : la prochaine loi Pacte pourrait créer un socle commun pour les produits de l'épargne-retraite. Pourquoi le solidaire ne figurerait-il pas dans ce socle commun ?

Le thème du baromètre cette année est l'égalité femme-homme. De ce point de vue, l'économie sociale et solidaire ne semble pas particulièrement exemplaire. Est-ce une préoccupation ?

A. P. : Les réactions ne sont pas unanimes. Les solutions sont difficiles à trouver car il n'existe pas de

des hommes. Elles incarnent le pouvoir différemment ! Quand le haut-commissaire a proposé que, d'ici à 2020, les conseils d'administration deviennent paritaires dans l'ensemble des structures de l'ESS, plusieurs n'ont pas signé, en trouvant que c'était trop tôt...

Vous êtes bien placée, au CJDES, pour constater que les entreprises de l'ESS attirent les jeunes. Comment l'expliquez-vous ?

A. P. : Les jeunes cherchent, plus qu'avant, une cohérence entre vie personnelle et vie professionnelle. Ils veulent un emploi en accord avec leurs valeurs, travailler dans un environnement bienveillant et non paternaliste. L'ESS n'est d'ailleurs pas forcément exemplaire en la matière : ses acteurs peuvent encore faire de gros progrès, dans le management notamment.

Cela dit, cette quête de sens au travail n'est pas l'apanage des jeunes. Ce besoin « travaille » toutes les générations : nous accueillons au CJDES des personnes de plus de 50 ans qui s'interrogent dans les mêmes termes.

Voilà un an qu'Emmanuel Macron a été élu.

Quel regard portez-vous sur la place de l'ESS au sein de ce gouvernement ?

A. P. : Il y a, aujourd'hui, un haut-commissaire pour l'économie sociale et solidaire, dont le ministre de tutelle est Nicolas Hulot. Il a initié plusieurs chantiers et tente de renouveler l'image grand public de l'ESS à la manière de la French Tech. S'il faut saluer cet engagement pour permettre le développement de l'ESS, beaucoup d'acteurs du secteur regrettent de ne plus avoir leurs interlocuteurs à Bercy, où il était plus pratique

de discuter des sujets techniques avec les administrations centrales. L'ESS est un tel maquis, avec des structures si variées dans leurs poids, leur statut, que l'idéal institutionnel serait un rattachement direct au premier ministre, pour avoir plus de poids, et une réelle animation interministérielle des enjeux.

La réécriture dans le code civil de la définition d'une société fait l'objet d'intenses débats. Est-ce une question importante selon vous ?

A. P. : C'est symboliquement fort de toucher à un texte aussi ancien que le code civil. Le projet de loi Pacte ne reprend pas l'ensemble des propositions du rapport remis par Nicole Notat et Jean-Dominique Senard, mais le débat parlementaire sera intéressant à suivre.

La loi devrait inscrire dans le marbre des pratiques que plusieurs dirigeants, en raison de la responsabilité sociale des entreprises, ont déjà adoptées. Mais cela ne garantit en rien la réussite de l'incitation à « faire mieux » : en réécrivant l'article 1833, elle va questionner les sociétés, notamment celles du CAC 40, sur leur exemplarité sociale et environnementale, mais le rapport de l'entreprise au monde n'évoluera qu'à raison d'un changement radical du rapport au lucre, au partage de la valeur et au financier dans notre société.

C'est alors que l'économie sociale et solidaire fait sens : ces entreprises fonctionnent différemment et ont une « raison d'être » autre que le seul partage des bénéfices. Espérons qu'elles continueront de servir d'aiguillon aux acteurs de l'économie classique.

Recueilli par Romain Subtil

Le baromètre de la finance solidaire est soutenu par



Édité par BAYARD PRESSE S.A., société anonyme à directeur et conseil de surveillance. 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex. Téléphone : 01.74.31.60.60. Fax : 01.74.31.60.01. Directeur : Georges Sanerot, président du directoire et directeur de la publication ; André Antoni, Alain Augé, directeurs généraux. **Président du Conseil de surveillance :** Hubert Chicou. **Principaux associés :** Augustins de l'Assomption

(93,7 % du capital), SA Saint-Loup, Association Notre-Dame-de-Salut. **Directeur de la rédaction :** Guillaume Goubert. **Directeur délégué, administrateur général :** Arnaud Broustet. **Directrice adjointe de la rédaction :** Florence Couret. **N° de commission paritaire (CPPAP) :** 11019 C 85695. Dépôt légal à date de parution. **Abonnement annuel plein tarif : 402 €.**

Édition spéciale réalisée par Séverin Husson, Jean-Christophe Ploquin, Christine Mariette, Laurence Lamoureux, en collaboration avec **Finansol :** Guillaume Vianhier, Frédéric Fourier, Joëline Bernard, Rozenn Mahé, Sophie des Mazery, Frédéric Tiberghien. **Impression :** La Galilée-Prenant, 70 à 82 rue Auber, 94400 Vitry-sur-Seine. Papier 100 % recyclé. **Bayard**